

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 04 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre avril, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERTHOMIEU, GRANADOS, LAURENT, LESCURE, NAUDY, SEGAUD, TORTES, VATASSO.

MM. BELKOWSKI, BLAQUIERE, BROUSSAN, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, LEFROU, PEPOZ, PLANCHER, RAYNAUD.

Excusés : Mmes AGOSTINHO, GIGUET, M. SANS.

Absents : Mmes COSSIA, MAILLOT, M. NIVALLE.

Procurations : Mme AGOSTINHO à M. BELKOWSKI, M. SANS à M. CASTAN.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LAURENT.

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Nathalie LAURENT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 mars 2017.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 07 mars 2017.

- 3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend note que depuis la réunion du 07 mars 2017 Le Maire n'a pas pris de nouvelles décisions.

- 4) Budget principal M14 : Débat d'orientations budgétaires 2017.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

D'autre part, la loi Notre du 07 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions, elle rend obligatoire la présentation d'un rapport sur le débat d'orientations budgétaires (ROB).

Il est prévu que le conseil municipal débattre sur le rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires dans une délibération spécifique.

A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

MONTADY

Préparation du budget principal 2017

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour rappel, depuis 2014, dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques, la dotation globale de fonctionnement a subi plusieurs réductions s'inscrivant dans le programme de prélèvement de 11 milliards d'euros annoncé pour la période 2015/2017.

Un premier prélèvement de 3,67 milliards a été opéré en 2015 et un montant équivalent le sera en 2016, mais en 2017 ce prélèvement sera réduit par rapport aux années précédentes. Cela s'ajoute à une contribution de 1,5 milliards opérée dès 2014.

Pour la commune de Montady, la DGF attribuée en 2014 était en diminution de 24 671 € par rapport à 2013.

En 2015, cette diminution était de 62 409 € par rapport à 2014 et en 2016 elle a été de 63 171 €.

Pour 2017, on s'attend à une réduction de la DGF de l'ordre de 31 000 €. Au total, la réduction de recette par rapport à la DGF perçue par la commune en 2013, sera de 181 251 €.

Ainsi, alors que la commune percevait 519 704 € de DGF en 2013, elle ne recevra plus qu'une dotation d'environ 340 000 € en 2017.

Le budget de la commune supportera donc en 2017 le prélèvement déjà subi en 2014, auquel s'ajoutent les prélèvements 2015, 2016 et 2017.

Pour autant, malgré ces importantes réductions de recettes, la commune parvient à dégager de sensibles autofinancements grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Cela permet de financer une bonne partie des investissements qui seront inscrits au budget 2017.

Sections de fonctionnement et d'investissement du budget général

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie notamment sur les informations fiscales et relatives aux dotations de fonctionnement qui sont communiquées en début d'année par les services de l'État à la commune.

Au moment de la préparation du rapport, aucun montant n'est encore disponible.

En conséquence, les données chiffrées qui servent de support au débat d'orientations budgétaires ne sont pas définitives. Elles sont susceptibles d'évoluer avant le vote du budget 2017.

L'exécution de l'année budgétaire 2016 aboutit à des résultats qui confirment l'installation dans la durée de la gestion responsable de la commune, basée principalement sur la rigueur et l'efficacité des dépenses de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2016 :	3 580 259,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 580 259,00 €
Réalisations :	3 202 236,31 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2016 :	3 580 259,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 580 259,00 €
Réalisations :	3 747 394,36 €

Résultat

Excédent de clôture :	545 158,05 €
-----------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2016 :	1 756 750,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	1 756 750,00 €
Réalisations :	459 134,67 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2015 :	1 756 750,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	1 756 750,00 €
Réalisations :	1 581 676,43 €

Résultat

Excédent de clôture :	1 122 541,76 €
-----------------------	----------------

L'excédent global est donc de 1 667 699,81 €.

A) Section de fonctionnement

Du fait des réductions de recettes subies par la volonté de l'Etat, le volume global des ressources 2017 est en diminution de 0,5% par rapport aux prévisions budgétaires de 2016.

Par voie de conséquence, les dépenses se trouvent réduites dans la même proportion.

Il conviendra donc de renforcer encore la rigueur de gestion des dépenses pour éviter tout risque de dépassement des crédits qui seront votés par le Conseil Municipal.

Malgré tout, il reste toujours possible de parvenir à l'équilibre budgétaire sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux des taxes locales et donc sans accroissement de la fiscalité imputable à la commune.

Orientations budgétaires

En dépenses, sous réserve d'éventuels ajustements consécutifs à la notification des informations budgétaires par les services de l'État, le montant des crédits pour 2017 est estimé à 3 477 900 €, hors virement à la section d'investissement.

Les principaux chapitres de dépenses sont les charges à caractère général, qui baissent de 3 200 € par rapport à 2016, avec 877 600 €, les charges de personnel et frais rattachés (cotisations URSSAF, retraites, assurance statutaire...) pour 2 073 000 €, les frais financiers à raison de 86 000 €, auxquels s'ajoutent les charges de gestion courante, les charges exceptionnelles et les amortissements pour un total de 441 300 €.

Concernant les recettes, leur montant se rapprochera de 3 560 919 €.

Les bases de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) devraient procurer une recette estimée à 1 550 000 €, à taux communaux constants et sur la base d'une actualisation des valeurs locatives de 0,4%.

Le montant des dotations de l'Etat ne progressera pas compte tenu de la baisse de la DGF (- 31 000 €), le montant des autres dotations, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation, n'est pas connu à ce jour. La recette espérée de l'ensemble des dotations est de 1 176 700 €, contre 1 200 000 € en 2016, incluant la participation de l'Etat au coût de la réforme des rythmes scolaires et une attribution de la communauté de communes La Domitienne.

Les autres attributions au titre de cette intercommunalité seront de l'ordre de 186 200 €, les autres taxes et redevances représentant 182 900 € (droits de mutation, électricité, pylônes, publicité).

Les produits des services au public (concessions, droits de place, cantine scolaire, crèche...) pourront procurer 231 200 €, complétés par les produits divers pour 217 500 € (remboursements sur rémunérations, opérations d'ordre liés à des travaux en régie, revenus des immeubles, produits exceptionnels).

Ces recettes sont complétées par de l'excédent reporté pour un montant de 16 419 €.

Il ressort de ces projections qu'il est possible de prévoir une somme excédentaire de 83 019 €, différence entre les recettes prévisionnelles (3 560 919 €) et les dépenses (3 477 900 €), qui donne la possibilité de compléter le financement du virement en section d'investissement, après affectation du résultat 2016 de la section de fonctionnement (545 158,05 €).

Cette affectation du résultat pourra être :

- Exécution obligatoire du virement en investissement prévu en 2016 : 88 739 €
- Autofinancement complémentaire en investissement 2017 : 440 000 €
- Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2017 : 16 419 €

Au total, la commune sera en mesure d'autofinancer les dépenses d'investissement à concurrence de 611 758 €.

Une grande partie des travaux d'investissement programmés pour 2017 pourra ainsi être financée, tout en assurant la couverture du remboursement annuel de la part en capital des emprunts.

B) Section d'investissement

L'exercice 2016 s'est clôturé sur un excédent de 1 122 541 €, qui permettra, avec l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (611 758 €), de participer au financement des investissements prévus pour l'année 2017, à concurrence de 1 734 299 €.

Orientations budgétaires

En 2017, le principal chantier sera la construction de la salle multiculturelle. Il faut prévoir pour cette réalisation un budget global de 2 457 000 €, comprenant la préparation du terrain et les VRD (617 000 €), la construction du bâtiment (1 700 000 €) et les honoraires de maîtrise d'œuvre (140 000 €).

La réfection des chaussées de la rue du pin et de la rue des puits est terminée et il ne reste plus qu'à solder les honoraires de maîtrise d'œuvre, soit 6 000 €, la rue de la carrierasse débutée en fin d'année 2016 doit être réglée en 2017.

La chaussée de la rue des écoles est également au programme 2017.

Divers travaux d'aménagement urbain, notamment des grosses réparations de voirie sont également à prévoir.

Il est rappelé que la construction de la salle multiculturelle, a déjà fait l'objet d'un accord de financement de la Région qui a notifié l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 000 €.

Le Département participe aussi à raison de 250 000 € et la communauté de communes La Domitienne participera au financement dans le cadre du Contrat de Territoire Intercommunal (CTI) pour un montant de 721 000 € dont 681 000 € à inscrire en 2017, le solde étant pris en charge par la commune. Pour l'essentiel, les autres investissements concerneront divers travaux au groupe scolaire (câblage informatique, remplacement de fenêtres), la rénovation des menuiseries de l'appartement de la poste et diverses acquisitions de matériel.

Dans le détail, toujours sous réserve d'ajustements éventuels avant le vote du budget, la répartition des dépenses est la suivante :

Dépenses obligatoires :	
-Remboursement du capital d'emprunt :	190 000
Autres dépenses :	
-Acquisition de matériel et mobilier (débroussailleuse, matériel divers...) :	10 000
-Travaux en régie :	60 000
-Local associatif :	2 000
-Travaux de rénovation groupe scolaire (câblage inf, fenêtres):	20 000
-Voirie urbaine (grosses réparations) :	66 299
-Chaussées rue du Pin, rue des puits (solde de la maîtrise d'œuvre) :	6 000
-Chaussée rue de la carrierasse :	140 000
-Chaussée rue des écoles :	132 000
-Travaux exutoire tunnel du Malpas :	57 000
-Aménagement quartier Condamine :	10 000
-Travaux sur bâtiments (appart poste, isolation crèche) :	15 000
-Construction salle multiculturelle :	2 400 000

La somme des dépenses d'investissement est ainsi estimée à 3 108 299 €.

En recettes on retrouve l'excédent d'investissement reporté pour compléter les autres ressources :

-Excédent d'investissement reporté :	1 122 541
-Virement de la section de fonctionnement :	83 019
-Autofinancement complémentaire :	528 739
-Fonds de compensation de la TVA :	48 000
-Taxe d'aménagement :	80 000
-Subventions :	
* Région :	
Salle multiculturelle :	200 000
*Département :	
Salle multiculturelle :	250 000
Hors programme voirie :	13 000
-Contrat de territoire La Domitienne salle multiculturelle :	681 000
-Contrat de territoire La Domitienne infrastructures Condamine :	277 000
-Amortissement des immobilisations :	50 000

Globalement, le montant des recettes est de 3 108 299 €, en équilibre avec les dépenses.

La capacité d'autofinancement de la commune permet de financer les investissements sans qu'il soit nécessaire de recourir à un emprunt, ce qui contribue depuis plusieurs années au désendettement.

C) La dette

La dette totale de la commune est en diminution de 182 310 € par rapport à l'année 2016.

Au 1^{er} janvier elle est de 1 928 840 €.

La structure de la dette ne comporte aucun emprunt à risque, elle est à 100% classée en catégorie 1A de la typologie de répartition de l'encours (annexe Gissler).

Il s'agit d'emprunts classiques, donc non toxiques, qu'ils soient à taux fixe ou à taux variable.

Sur l'exercice 2017, le montant de l'annuité de remboursement des emprunts est de 266 294 €.

Elle se décompose entre 186 369 € en capital et 79 925 € en intérêts.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2017.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre sur le rapport établi, relatif aux orientations budgétaires (ROB).

- M. Pépoz fait remarquer que les premières estimations du coût de construction de la salle multiculturelle sont inférieures au montant indiqué dans le ROB.

Il interroge sur les travaux de la rue de la carrierasse qui ne semblent pas terminés, l'éclairage public n'étant pas réalisé et il met l'accent sur les travaux de goudronnage de la rue du pin et de la rue des puits dont certaines impasses n'ont pas été revêtues, ce qui lui paraît anormal.

Enfin, il précise qu'un recours à l'emprunt peut être source de dynamique en permettant de relancer des investissements.

- M. Le Maire indique que dans le coût de construction de la salle multiculturelle figurant au ROB, sont inclus les travaux de préparation du terrain, avec les terrassements nécessaires et les différents réseaux pour le raccordement du bâtiment, ce qui explique l'écart de prix constaté.

Concernant l'éclairage public de la rue de la carrierasse, il est précisé que ces travaux sont différés en attente d'être exécutés en régie par la commune.

Par ailleurs, il confirme que certaines voies adjacentes à la rue du pin et ouvertes à la circulation publique n'ont effectivement pas été revêtues en même temps que la rue, mais du fait de leur caractère de voies publiques il est prévu de les goudronner à l'avenir.

- M. Cayla propose que la question de la continuité de la rue du pin soit soumise à délibération du conseil municipal qui entérinerait ainsi sa prise en charge par la commune, en sa qualité de voie ouverte à la circulation publique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après avoir pris connaissance du rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB),

A la majorité par 21 voix pour, 1 voix contre (M. Pépoz) et 1 abstention (M. Blaquière),

Prend acte des orientations générales du projet de budget 2017.

- 5) Budget eau et assainissement M49 : Débat d'orientations budgétaires 2017.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

D'autre part, la loi Notre du 07 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions, elle rend obligatoire la présentation d'un rapport sur le débat d'orientations budgétaires (ROB).

Il est prévu que le conseil municipal débattre sur le rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires dans une délibération spécifique.

A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

MONTADY

Préparation du budget eau et assainissement 2017

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'exercice budgétaire 2016 se solde sur des excédents dans chacune des sections, d'exploitation et d'investissement. Ces résultats positifs seront repris en recettes au budget 2017.

En résumé, l'année 2016 a été clôturée sur les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses

Prévisions au budget 2016 : 248 086,00 €

Réalisations : 86 847,61 €

Recettes

Prévisions au budget 2016 : 248 086,00 €

Réalisations : 205 177,99 €

Résultat

Excédent de clôture : 118 330,38 €

Section d'investissement

Dépenses

Prévisions au budget 2016 : 713 919,00 €

Réalisations : 524 018,54 €

Recettes

Prévisions au budget 2016 : 713 919,00 €
Réalizations : 647 054,21 €

Résultat

Excédent de clôture : 123 035,67 €

Toutes sections confondues, l'exercice se solde sur un excédent global de 241 366,05 €.

Orientations budgétaires

Les principaux travaux programmés en 2016 et constituant une seconde tranche de la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue du Pin, de la rue des Puits et de la rue des Peupliers, ont été terminés durant l'exercice. La tranche conditionnelle portant sur la partie amont de la rue des Puits a également pu être menée à terme, ce qui a permis la réfection totale de cette voie.

Pour ces travaux, le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau ont attribué des subventions d'un montant respectif de 111 456 € et 96 390 € dont deux acomptes ont été versés, le reste à percevoir étant de 34 167 € et 19 101 €.

Depuis 2015, une redevance pour servitude annuelle fixée à 12 000 € HT doit être versée à l'ASA d'Entretien de l'Etang de Montady.

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial de l'Etang de Montady d'un coût total de 88 000 € HT, a été menée sous maîtrise d'ouvrage de La Domitienne, ce qui a permis d'obtenir une subvention de l'Etat d'un montant de 52 800 € au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Concomitamment aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la partie aval de la rue des Puits, les ouvertures de tranchées ont été mises à profit pour le renforcement de la canalisation d'eau potable principale et la reprise de certains branchements.

De même, l'amélioration du réseau pluvial de la partie amont de la rue du Pin a été exécutée avant réalisation des revêtements définitifs de la chaussée.

A) Section d'exploitation

En 2015, une actualisation du montant des surtaxes eau et assainissement de la commune a été appliquée, portant à 0,38 € par m³ HT le montant global des surtaxes. Ce montant est maintenu inchangé en 2017.

Sur la base d'un volume annuel estimé à 200 000 m³, la recette attendue des surtaxes doit générer une recette de 76 000 €.

Les autres produits devraient représenter 112 469 € avec :

- les participations pour assainissement collectif (1600 € x 15 logements) :	24 000 €
- la prime épuration versée par l'Agence de l'Eau :	37 000 €
- les amortissements de subventions :	41 639 €
- l'excédent reporté :	9 830 €

Au total les recettes prévisionnelles sont égales à 188 469 €.

Concernant les dépenses, elles se composent de :

- Participations au SIVOM d'Ensérune pour la compétence eau potable :	2 000 €
- Servitude ASA Entretien Etang de Montady :	12 000 €
- Entretien et réparations de réseaux :	79 369 €
- Honoraires divers, assistance tech. du Département pour l'assainissement :	10 000 €
- Publications d'annonces légales :	1 000 €
- Titres annulés exercices antérieurs :	2 000 €
- Dotation aux amortissements :	57 000 €
- Intérêts d'emprunt :	9 500 €

Compte tenu des recettes prévues, il est possible d'inscrire en dépense une somme de 15 600 € au titre de virement sur la section d'investissement permettant de financer la part en capital de l'annuité d'emprunt, ce qui porte le montant total des dépenses sur cette section à 188 469 €.

B) Section d'investissement

En investissements, les orientations du budget 2017 vont essentiellement concerner les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD 11, sur la partie avenue de Béziers.

Ces travaux doivent être réalisés dans le cadre du réaménagement complet de la RD 11 en traversée d'agglomération programmé par le Conseil Départemental. Ils doivent être exécutés préalablement aux

autres ouvrages prévus, notamment les réfections de chaussées. Le coût de ces travaux a été estimé à 250 000 €.

Concernant la seconde tranche de réhabilitation de réseaux d'eaux usées de la rue du pin, rue des puits et rue des peupliers, seuls restent à régler les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la partie amont de la rue des puits, soit 6 000 €.

La dépense prévisionnelle totale sur l'exercice sera de 482 403 €, comprenant les reprises de subventions amorties, 41 639 €, le remboursement annuel du capital d'emprunt, 15 600 €, la réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue de Béziers pour 250 000 €, la fin de la deuxième tranche de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue du pin, rue des puits et rue des peupliers pour 6 000 € et des inscriptions de provisions budgétaires pour des travaux sur le réseau d'eau potable et sur le réseau d'assainissement des eaux usées pour 169 164 €, compte tenu de la vétusté et de la fragilité de certains tronçons qui pourraient nécessiter une intervention d'urgence, comme cela a été le cas dans la rue de la carrièrassè où des contrôles de réseau par caméra ont permis de déceler des anomalies qui ont pu être corrigées avant de procéder au revêtement définitif de la rue.

Les recettes comprennent l'amortissement des investissements d'un montant de 57 000 €, l'autofinancement complémentaire provenant de l'affectation du résultat positif de l'exercice 2016 et comprenant l'exécution du virement prévu en 2016, 108 500 €, le virement de la section d'exploitation, 15 600 €, l'excédent 2016 reporté, 123 035 € et le solde des subventions accordées par le Département, 34 167 € et par l'Agence de l'Eau, 19 101 € pour les travaux de la seconde tranche de réhabilitation des réseaux.

A cela il faut ajouter 125 000 € de subventions attendues pour les travaux de réhabilitation du réseau de l'avenue de Béziers.

L'ensemble des recettes programmées représente un montant de 482 403 €, égal au montant des dépenses.

C) La dette

Un emprunt de 161 000 € a été contracté en 2011 pour financer les travaux d'extension de la station d'épuration et un autre d'un montant de 150 000 € en 2015 pour permettre la réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues du pin, des puits et des peupliers.

Le premier prêt est remboursable trimestriellement en 15 annuités constantes déterminées sur la base d'un taux fixe de 4,46%.

Le second est remboursable trimestriellement en 20 annuités constantes au taux fixe de 2,80%.

Au 1^{er} janvier de l'exercice, l'encours de la dette est de 264 458,73 €.

Le montant du remboursement en capital pour l'année 2017 est de 15 444,08 €, la part des intérêts est de 9 155,00 €, soit une annuité totale de 24 599,08 €.

La structure de la dette ne comporte aucun emprunt à risque, elle est à 100% classée en catégorie 1A de la typologie de répartition de l'encours (annexe Gissler).

Il s'agit d'emprunts classiques, donc non toxiques, tous à taux fixe.

La dette en capital à l'origine était de 311 000 €, au 31 décembre 2017 le capital restant dû sera de 249 014,65 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre sur le rapport établi, relatif aux orientations budgétaires (ROB).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après avoir pris connaissance du rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB),

A la majorité par 22 voix pour, 1 voix contre (M. Cayla) et 0 abstention,

Prend acte des orientations générales du projet de budget 2017.

- 6) Budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles » : Débat d'orientations budgétaires 2017.

Le projet de lotissement communal « Les Anciennes Ecoles » et le budget annexe qui s'y rattache ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2015.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le

règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

D'autre part, la loi Notre du 07 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions, elle rend obligatoire la présentation d'un rapport sur le débat d'orientations budgétaires (ROB).

Il est prévu que le conseil municipal débata sur le rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires dans une délibération spécifique.

A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

MONTADY

Préparation du budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles » 2017

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'exercice budgétaire 2016 se solde sur des déficits dans chacune des sections, d'exploitation et d'investissement. Ces résultats seront repris en dépenses au budget 2017.

Compte tenu du fait que la commercialisation des terrains viabilisés ne peut intervenir qu'après l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement et que le paiement de ces derniers a été couvert par un emprunt à court terme volontairement limité, le constat d'un résultat négatif sur l'exercice était attendu mais reste sans conséquences sur l'équilibre de l'opération dont le terme devrait se solder sur un excédent qui pourra être reversé sur le budget principal, s'il y a lieu.

En résumé, l'année 2016 a été clôturée sur les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

Prévisions au budget 2016 : 1 990 125,00 €

Réalisations : 1 450 694,92 €

Recettes

Prévisions au budget 2016 : 1 990 125,00 €

Réalisations : 1 314 669,83 €

Résultat

Déficit de clôture : 136 025,09 €

Section d'investissement

Dépenses

Prévisions au budget 2016 : 1 990 125,00 €

Réalisations : 1 263 051,83 €

Recettes

Prévisions au budget 2016 : 1 990 125,00 €

Réalisations : 1 000 000,00 €

Résultat

Déficit de clôture : 263 051,83 €

Orientations budgétaires

Le projet de lotissement communal « Les Anciennes Ecoles » et le budget annexe qui s'y rattache ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2015.

Les travaux d'aménagement du lotissement ont été entièrement réalisés au cours de l'année 2016, seuls seront à prévoir sur l'exercice 2017 le solde des honoraires de maîtrise d'œuvre et des opérations de finitions.

Au mois de mars 2017, 9 lots, sur les 29 disponibles, ont été vendus, générant une recette de 633 519,04 € qui sera prise en compte dans les prévisions budgétaires pour 2017.

Les orientations du budget 2017 s'appuient essentiellement sur la commercialisation des terrains viabilisés, avec des recettes permettant de couvrir les déficits reportés, divers frais de fonctionnement dont les intérêts d'emprunt et le transfert de la valeur des terrains d'assiette du lotissement du budget principal vers le budget annexe, ce qui se traduit par une dépense pour ce dernier et une recette pour le budget principal.

A) Section de fonctionnement

L'essentiel des produits repose sur les ventes des lots avec l'inscription sur l'exercice 2017 d'une recette prévisionnelle d'un montant de 591 000 € en ventes de terrains aménagés et de 727 000 € en variations de stocks, nécessaire à l'équilibre du budget, mais qui sera très probablement inférieure au produit des ventes qui seront constatées durant l'année.

Les dépenses reprennent le déficit 2016 reporté (136 026 €), en opération d'ordre les variations de stocks de terrains (990 052 €), la valeur des terrains d'assiette du lotissement (157 838 €), des inscriptions de crédits pour les études et travaux restant (23 084 €) et des frais financiers (11 000 €).

Ainsi, on retrouve en 2017 les prévisions suivantes :

LIBELLES	B.P. 2016	PREVISIONS GLOBALES 2016	REALISE 2016	PROJET BP 2017
DEPENSES	1 990 125	1 990 125	1 450 694,92	1 318 000
002-Déficit de fonct. reporté	0	0	0,00	136 026
042-Opérations d'ordre	0	0	0,00	990 052
71355-Variations stocks de terrains	0	0	0	990 052
011-Charges à caractère général	1 930 125	1 930 125	1 445 544,92	180 922
6015-Terrains à aménager	157 838	157 838	0,00	157 838
6045-Etudes, prestation de services	170 000	170 000	144 672,24	10 000
605-Matériel, équipements, travaux	1 550 000	1 550 000	1 298 872,68	10 084
608-Frais accessoires sur terrains	52 287	50 287	0,00	3 000
627-Services bancaires	0	2 000	2 000,00	0
65-Autres charges gestion courant	0	0	0,00	0
6522-Revers. excédent budget princ.	0	0	0,00	0
66-Charges financières	60 000	60 000	5 150,00	11 000
66111-Intérêts d'emprunt	60 000	60 000	5 150,00	11 000
RECETTES	1 990 125	1 990 125	1 314 669,83	1 318 000
002-Excédent fonct. Reporté	0	0	0,00	0
042-Opérations d'ordre	0	1 990 125	1 263 051,83	727 000
71355-Variation stocks de terrains	0	1 990 125	1 263 051,83	727 000
70-Produits des services, ventes	1 990 125	0	51 618,00	591 000
7015-Ventes terrains aménagés	1 990 125	0	0,00	591 000
704-Travaux	0	0	51 618,00	0
RESULTAT			- 136 025,09	

Affectation du résultat :

Déficit reporté en dépenses de fonctionnement 2017 : 136 026 € au compte 002D

B) Section d'investissement

La section d'investissement est caractérisée par des recettes provenant d'opérations d'ordre entre sections liées aux variations de stocks de terrains (990 052 €).

En dépense apparaît le déficit 2016 reporté (263 052 €) et des opérations d'ordre portant sur les terrains aménagés (727 000 €).

LIBELLES	B.P. 2016	PREVISIONS GLOBALES 2016	REALISE 2016	PROJET BP 2017
DEPENSES	1 990 125	1 990 125	1 263 051,83	990 052
001-Déficit d'invest. reporté	0	0	0,00	263 052
040-Opérations d'ordre	1 990 125	1 990 125	1 263 051,83	727 000
3555-Terrains aménagés	1 990 125	1 990 125	1 263 051,83	727 000
16-Emprunts	0	0	0,00	0
1641-Emprunts	0	0	0,00	0
RECETTES	1 990 125	1 990 125	1 000 000,00	990 052
001-Excédent d'invest. reporté	0	0	0,00	0
040-Opérations d'ordre	1 990 125	1 990 125	0,00	990 052
3555-Terrains aménagés	1 990 125	1 990 125	0,00	990 052
16-Emprunts	0	0	1 000 000,00	0
1641- Emprunt	0	0	1 000 000,00	0
RESULTAT			- 263 051,83	

C) La dette

Dans l'attente de la commercialisation des lots, la prise en charge financière de l'opération de lotissement a été assurée par un emprunt à court terme, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant du prêt : 1 000 000 €
- durée : 24 mois
- taux fixe : 1,03 %
- remboursement du capital à l'échéance finale, paiement des intérêts à terme échu, en périodicité trimestrielle
- nombre d'échéances : 8
- montant des échéances : 7 échéances de 2 575 € (intérêts) et 1 échéance de 1 002 575 € (capital + intérêts)
- Pour l'exercice 2017, le montant des intérêts dus sera de 10 300 €.
- la dernière échéance est fixée au 8 avril 2018.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre sur le rapport établi, relatif aux orientations budgétaires (ROB).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après avoir pris connaissance du rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB),

A l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Prend acte des orientations générales du projet de budget 2017.

- 7) Questions Diverses.

- M. Pépoz se fait l'écho de personnes qui se plaignent du bruit excessif généré par des jeunes qui circulent à scooter trafiqués et il demande si le classement Grand Site du secteur Ensérune et Canal du Midi aura des retombées sur la commune.

- M. Le Maire explique que les services de la police municipale ont déjà dressé des procès-verbaux à l'encontre des scooters non conformes mais que les parents interviennent ensuite pour demander une remise de l'amende.

Concernant le projet de Grand Site, il donne connaissance de l'éventualité de déclassement de la traverse de l'Etang de Montady pour en réserver l'usage aux piétons et cyclistes, ainsi qu'aux exploitants agricoles concernés, avec interdiction de circuler pour tous les autres véhicules non ayant-droit.

- Mme Laurent précise qu'un site internet donne toutes les précisions utiles quant à l'avancement du projet de classement du secteur du Canal du Midi de Béziers jusqu'à Capestang, au titre des Grands Sites.

- M. Cayla transmet une requête du club de pétanque pour fermer un recoin près de la mairie, qui sert occasionnellement de lieu d'aisance.

Il demande des précisions sur le projet d'épicerie sociale et solidaire qui semble avoir été approuvé et il se fait le porte-parole des élus d'opposition pour se féliciter d'une telle initiative.

- M. Le Maire explique que ce projet a été validé par le Centre Communal d'Action Sociale pour prendre le relai des Restos du Cœur après leur fermeture et que l'ouverture du service va intervenir dès que les formalités administratives nécessaires auront été réalisées.

Ainsi délibéré à Montady les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président de séance,
Alain CASTAN, Maire

La Secrétaire de séance,
Nathalie LAURENT

Les membres du Conseil Municipal